



Assemblée générale
COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/SPC/44/L.8
13 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
Point 76 de l'ordre du jour

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique,
Canada, Danemark, Finlande, Grèce, Inde, Indonésie,
Irlande, Italie, Japon, Malaisie, Mali, Norvège,
Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Sri Lanka et Suède :
projet de résolution

Assistance aux personnes déplacées du fait des hostilités
de juin 1967 et des hostilités postérieures

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 47/57 C du 6 décembre 1988 et toutes ses résolutions antérieures sur la question,

Prenant acte du rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour la période allant du 1er juillet 1988 au 30 juin 1989 1/,

Préoccupée de voir persister les souffrances humaines engendrées par les hostilités au Moyen-Orient,

1. Confirme sa résolution 43/57 C et toutes ses résolutions antérieures sur la question;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 13 (A/44/13).

2p.

2. Approuve, compte tenu des objectifs desdites résolutions, les efforts faits par le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour continuer à fournir toute l'aide humanitaire possible, en tant que mesure d'urgence et à titre provisoire, aux autres personnes de la région qui sont actuellement déplacées et qui ont grand besoin de continuer à recevoir une assistance du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures;

3. Adresse un appel pressant à tous les gouvernements, ainsi qu'aux organisations et aux particuliers, pour qu'ils versent de généreuses contributions, aux fins énoncées ci-dessus, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées.
